

Téléphone 112.41

ASSOCIATION

Téléphone 112.41

DES

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, rue Bailleur. — Tél. 113.23

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.
Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boieldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Hertert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association des Abonnés au Téléphone a pour but l'amélioration des services téléphoniques, télégraphiques et postaux.

En ce qui concerne spécialement le téléphone, l'Association s'est donné comme principale mission d'étudier de très près les causes du mal ainsi que les remèdes qu'il était possible d'y apporter.

En conséquence, l'Association se propose d'obtenir notamment :

1^o Suppression dans le contrat d'abonnement de toutes les clauses draconiennes qui constituent au profit de l'Administration et aux dépens des abonnés des privilèges intolérables ;

2^o Obligation pour l'Administration d'avoir pour ses clients les Abonnés plus de déférence et de répondre à leurs doléances ;

3^o Réduction, pour les réseaux des grandes villes, du prix de l'abonnement (avec maximum de 400 fr.) par la substitution au tarif forfaitaire actuel, soit du tarif forfaitaire *gradué*, soit du système des conversations taxées, pour mettre le téléphone à la portée de tous ;

4^o Réorganisation du personnel suivant des méthodes industrielles. — Une personnalité compétente, tant au point de vue technique que commercial, chargée de la direction générale des services. — Le personnel, avant d'être admis dans les services, soumis au préalable à des épreuves téléphoniques.

5^o Constitution d'un nouveau matériel en rapport avec l'accroissement du nombre des Abonnés et avec les progrès considérables de l'industrie téléphonique à l'étranger.

Accessoirement l'Association se met à la disposition de ses membres pour leur fournir les renseignements dont ils auraient besoin et pour transmettre et appuyer leurs réclamations.

Nos lecteurs verront aujourd'hui la nouvelle couverture de notre bulletin, dont ils pourront apprécier le caractère artistique et... téléphonique.

Nous la devons à l'obligeance de M. Pierre Laffitte, le sympathique directeur du grand magazine *Je sais tout*, si parisien et si merveilleusement informé. Nous sommes heureux de lui adresser ici tous nos remerciements.

SOMMAIRE

	Pages
Le Congrès du Commerce.	3
Notre enquête	4
L'Etat rend l'argent	6
Un Orage téléphonique	7
Les Conséquences d'un orage.	8
Echos de partout	9
Une lettre d'un groupe de téléphonistes	10
A travers la Presse	11
Tribune des Abonnés	13
Rapports de M. H.-L. Webb sur le service téléphonique (Première partie).	15

LE CONGRÈS DU COMMERCE

Une initiative du « *Matin* ». — Les vœux émis par le groupe XII en faveur de la réforme téléphonique.

Nous avons annoncé à nos lecteurs l'heureuse initiative qu'avait prise notre confrère *Le Matin* en organisant le Congrès du commerce.

Ce Congrès s'est réuni à Paris, du 20 au 24 juin. Des vœux très intéressants pour notre commerce y ont été émis, après des discussions qui ont porté sur les questions économiques les plus variées. L'initiative du *Matin* a été couronnée d'un grand succès.

Il ne pouvait en être autrement, grâce à l'excellente organisation du Congrès et aux hauts patronages des personnalités qui avaient bien voulu prêter leur concours. Citons seulement M. Trouillot, ancien ministre du commerce, qui présidait le Congrès, et M. François Deloncle, député, président du Groupe parlementaire du commerce extérieur, qui présidait le comité d'organisation.

Le Congrès était divisé en seize groupes, dans lesquels les spécialistes étaient réunis suivant leur compétence.

Après la séance solennelle d'ouverture, au Trocadéro, au cours de laquelle MM. Trouillot et Deloncle prononcèrent des discours très applaudis sur le but du Congrès, les congressistes se répartirent entre leurs groupes respectifs et commencèrent leurs travaux.

★
★ ★

Le groupe XII, qui nous intéresse le plus directement, s'occupait des postes, télégraphes et téléphones. Il était présidé par M. Marcel Sembat, député, rapporteur du budget des postes. M. Maurice de Montebello, qui avait accepté une des vice-

présidences, représentait l'Association des abonnés au téléphone.

Notre président a soumis au groupe cinq vœux, qui constituent les principaux desiderata de notre association.

Après une très intéressante discussion, les cinq vœux ont été adoptés à l'unanimité dans la séance du 22 juin 1905. En voici le texte :

— 1° Que dans le règlement constituant le contrat d'abonnement, soient supprimées toutes les clauses draconiennes, contraires au droit commun et qui constituent au profit de l'administration et aux dépens des abonnés des privilèges commerciaux et intolérables, — notamment :

« L'art. 50, qui soustrait l'Etat à toute responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie téléphonique et des erreurs ou omissions qui pourraient se produire dans la rédaction, la disposition des listes annuelles, des bulletins périodiques remis aux abonnés.

« L'article 51, qui donne le droit à l'Etat de suspendre suivant son bon plaisir la correspondance téléphonique sur une, plusieurs ou toutes les lignes du réseau.

« L'art. 52, qui donne le droit à l'Etat de suspendre les communications dans le cas où un abonné aurait prononcé des paroles blessantes ou injurieuses à l'égard du personnel du téléphone. »

— 2° Que le prix de l'abonnement soit modifié pour les réseaux des grandes villes, par la substitution au tarif forfaitaire actuel, soit du tarif forfaitaire gradué, soit du système des conversations taxées, pour mettre le téléphone à la portée de tous.

— 3° Que le personnel soit réorganisé et qu'il soit procédé à son recrutement suivant des méthodes industrielles, c'est-à-dire que la direction générale des services soit donnée à une personnalité absolument compétente, tant au point de vue technique qu'au point de vue commercial ; et que, les ingénieurs téléphonistes aussi bien que le petit personnel, reçoivent une instruction professionnelle et soient soumis, avant d'être admis dans les services, à des épreuves téléphoniques.

— 4° Qu'un nouveau matériel soit établi en rapport avec l'accroissement du nombre des abonnés et les progrès considérables réalisés à l'étranger pour la téléphonie.

— 5° Que la Commission d'enquête constituée récemment par le sous-secrétaire d'Etat soit établie sur des bases plus larges, et comprenne, outre les représentants de l'administration, des représentants du Parlement, des représentants des abonnés et des personnalités techniques.

« Que l'administration mette à la disposition du public de nombreux appareils téléphoniques à paiement automatique et placés dans des endroits fréquentés. »

Nous espérons qu'après cette imposante manifestation de l'opinion publique, l'administration finira par être convaincue de la nécessité des réformes.

Notre enquête

Le petit personnel des téléphones.

(Suite) (1)

Autre son de cloche. — Ce que disent les chefs de service. — Le matériel est la cause du mauvais fonctionnement du service. — Ce qu'ils reprochent au personnel. — L'hygiène à Wagram.

Jusqu'ici nous avons exposé impartialement les doléances des demoiselles du téléphone, qui ont dressé un vigoureux réquisitoire contre l'administration. Pour que notre enquête fût complète, il était nécessaire d'entendre l'autre son de cloche, et de donner la parole, à leur tour, aux représentants de l'administration.

Nous avons interrogé plusieurs chefs de services. Leurs déclarations concordent toutes dans leurs grandes lignes. Nous allons les résumer avec impartialité. A nos lecteurs de comparer..... et de conclure.

Les chefs de services sont unanimes à affirmer que le personnel placé sous leurs ordres est très difficile à diriger et ne remplit pas les conditions désirables pour accomplir un bon service téléphonique. Mais ils ajoutent tous que les employées ne sont pas seules responsables.

Notre personnel est indiscipliné, déclarent-ils. Nous ne l'avons pas en main; nous n'avons aucune prise sur lui. Les punitions n'ont pas d'effet : on s'en moque.

Quelles sont les causes de cet état de choses ? En premier lieu, le matériel. Après nos ingénieurs, après les membres du Parlement compétents en la matière, après les téléphonistes, les chefs de services reconnaissent que le matériel est déplorable. Voilà donc un point hors de doute, une vérité incontestée et incontestable.

Avec le matériel actuel, les chefs ne peuvent être exigeants à l'égard des employées. Quand il se produit un accroc dans le service, ils ne peuvent jamais savoir si la faute vient de la téléphoniste ou des appareils. Les annonceurs, très

souvent, ne fonctionnent pas ; les lignes sont en nombre insuffisant. Les téléphonistes le savent et — disent leurs supérieurs — quelques-unes sont tentées d'en abuser. Nous rapportons l'allégation sans la cautionner. Si le matériel était meilleur, les chefs pourraient se montrer plus exigeants pour assurer le bon fonctionnement du service. Le mauvais matériel est une cause naturelle d'irritation et de nervosité chez les téléphonistes.

*
* *

Le recrutement du personnel.

Le recrutement du personnel n'est pas fait — à plusieurs points de vue — d'une façon satisfaisante. Les chefs de services reconnaissent que les garanties assurées par l'examen médical, lors de l'entrée en fonctions, sont insuffisantes. On prend des jeunes filles débiles, on en accepte même qui sont malades, tuberculeuses notamment, et qui sont susceptibles de contaminer leurs collègues.

Il en résulte de nombreuses absences forcées pendant le service. Le service est dur : les chefs en sont convaincus. Aussi les employées délicates et malades sont-elles souvent dans l'impossibilité de faire leur travail.

A côté de ces absences forcées il y en a d'autres moins légitimes. Comme au régiment, il y a des employées qui « tirent au flanc », et qui s'absentent irrégulièrement sous prétexte de maladies — en réalité pour prendre un petit congé. On a été obligé de se montrer très sévère pour les absences, qui se multipliaient d'une façon inquiétante. On a dû édicter de nouvelles circulaires, renforcer les pénalités, exiger après chaque absence un certificat médical, en l'absence duquel les sanctions sont appliquées.

Néanmoins, les chefs affirment que ces circulaires restent lettre morte. Lorsqu'ils punissent une employée sans avoir la *preuve mathématique* de la faute, leurs supérieurs leur donnent tort. Si on en croit leurs déclarations, dans tous les bureaux de Paris il y aurait à peine, par mois, 1 % des employées de punies, et la punition varie entre 1 h. et 2 heures de travail supplémentaire. Encore, disent-ils, ce travail supplémentaire n'en est-il pas un, car en temps normal, les téléphonistes ne font jamais leurs 7 heures réglementaires.

Le nombre moyen des jours d'indisponibilité par employée et par an serait de 60. Il n'était que de un jour par an du temps de la Société des téléphones. Les employées manquantes sont remplacées par des stagiaires sans aucune expérience.

Bref, les chefs de bureaux sont affolés entre les réclamations sans cesse croissantes du public et l'attitude passive de la haute administration. Cette situation ne les rend-elle pas un peu sévères pour leur personnel ? A les en croire, dans un bureau

(1) Voir les numéros d'avril, mai et juin.

quelconque, un tiers du personnel est composé de téléphonistes professionnellement bonnes ; le second tiers est passable, et le troisième absolument détestable.

Si nous pouvions, disent-ils, recruter le personnel à notre guise, toutes les téléphonistes pourraient arriver à être dans la catégorie « très bonnes », et de ce fait seul la rapidité actuelle des communications serait immédiatement triplée.

Mais, une fois nommée, chaque téléphoniste est aussi inamovible qu'un magistrat, quelle que soit sa capacité ou son incapacité professionnelle. Le renvoi d'une employée, quelle que soit la faute qu'elle puisse commettre, est une chose absolument inconnue dans l'administration. (Toujours sous bénéfice d'inventaire).

En entrant dans l'administration, les téléphonistes n'ont aucune instruction professionnelle. Lorsque le téléphone était encore aux mains des compagnies privées, il existait une école professionnelle dans laquelle se recrutait le personnel des téléphones. Un petit examen à l'entrée ; des études pratiques habituant au maniement du téléphone, à l'école ; un classement à la sortie, au point de vue des aptitudes professionnelles. Un personnel ainsi éduqué était déjà au courant du service lors de son entrée en fonctions.

Il est fâcheux que l'Etat ait renoncé à ce système, qui fonctionne à l'étranger dans plusieurs pays, et qui donne partout d'excellents résultats.

★
★ ★

Examen d'entrée.

L'examen d'entrée que doivent subir actuellement les candidates téléphonistes est absolument déplorable. On ne leur demande aucune connaissance professionnelle, rien qui puisse prouver leurs aptitudes techniques. Par contre, on les fait composer et on les interroge sur des matières qui n'ont rien à voir avec leur futur service, et dont l'ensemble constitue une véritable encyclopédie : géographie, sciences naturelles, algèbre, doivent leur être également familières.

Cet examen est beaucoup trop savant. Qu'arrive-t-il, en effet ? En se cantonnant longtemps pendant cette préparation dans l'étude des sciences et des lettres, les futures téléphonistes deviennent des « intellectuelles », ce qui est extrêmement fâcheux pour leur situation. Les « brevets supérieurs », qui sont nombreuses, ne sont pas toujours, tant s'en faut, les meilleures employées.

Certains chefs vont même jusqu'à soutenir ce paradoxe : ils préféreraient, disent-ils, avoir des employées sachant juste signer. Elles seraient moins nerveuses et ne prendraient pas au tragique les mots vifs de l'abonné, qui s'en prend plutôt à l'appareil qu'à la téléphoniste.

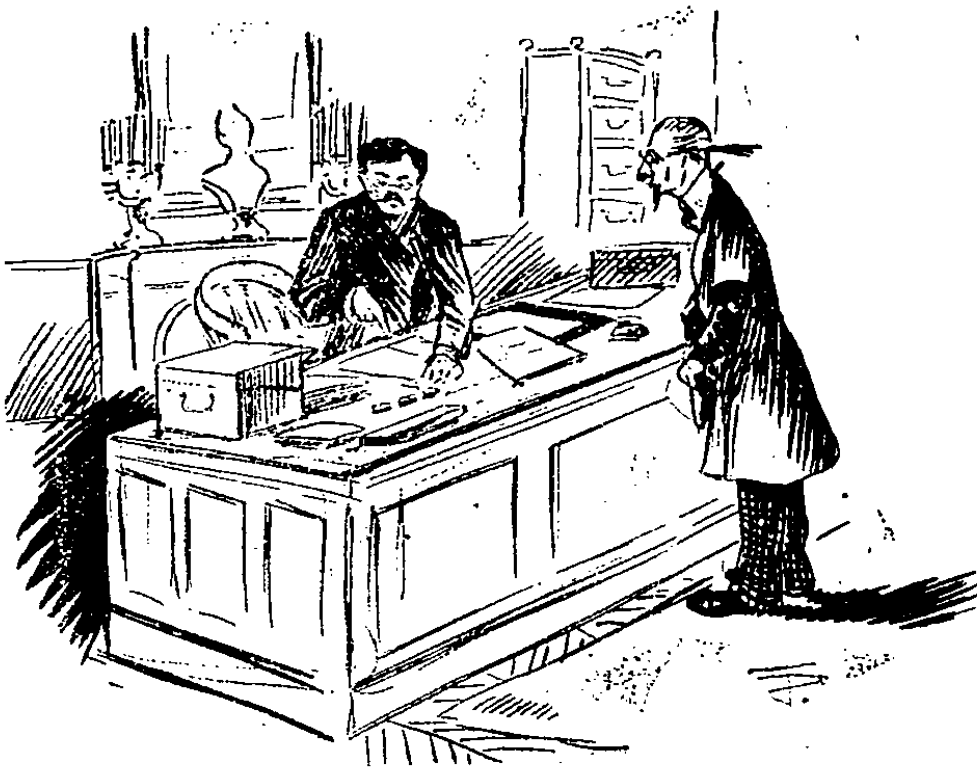
Enfin, il y a le dossier politique. Chaque employée a son dossier politique, où sont réunies toutes les recommandations des sénateurs, députés, ministres, etc., qu'elles peuvent avoir. Lorsqu'une téléphoniste commet une faute, avant de sévir contre elle, ses supérieurs commencent par consulter son dossier politique ; car ce serait la



EXAMEN TÉLÉPHONIQUE

Veuillez, mademoiselle, nous indiquer quels sont les ministères qui se sont succédé depuis le Grand ministère jusqu'en 1889. (Historique).

suprême gaffe de punir une employée « pistonnée » par de gros personnages. Si le dossier poli-



LE DOSSIER POLITIQUE

Comment, malheureux, vous demandez une punition pour Mlle X..., recommandée par trois sénateurs et six députés !... Mettez-la au tableau d'avancement.

tique est bien corsé, les chefs ferment les yeux ; si la téléphoniste n'a pas de recommandations ou des recommandations banales et terre à terre, on

la frappe avec toute la sévérité du règlement — pour l'exemple.

Voilà à quelles monstrueuses injustices on aboutit ! Des chefs de services nous l'ont ingénument avoué. Qu'on s'étonne ensuite si le personnel est indiscipliné, s'il manque parfois de zèle, de dévouement, s'il n'a pas le « feu sacré » !

En résumé, le point de vue des chefs est sans doute fort différent, sur bien des points, de celui du personnel. Mais leurs déclarations ne sont nullement inconciliables avec celles du personnel. Deux points restent désormais acquis : le recrutement et l'avancement se font dans de mauvaises conditions ; le matériel, qui est déplorable, est la cause initiale et principale du mauvais fonctionnement du téléphone.

Il est donc urgent de changer le matériel par une réforme radicale. C'est notre *delenda Carthago* ! C'est la seule solution qui permette de mettre fin à la crise téléphonique.

*
* *

A Wagram.

Il paraît que nous avons, sur la foi d'un récit exagéré, quelque peu calomnié le central de Wagram, qui est un de ceux où l'hygiène laisse le moins à désirer.

Les locaux, nous dit-on, sont arrosés fréquemment, et il fait frais, malgré la chaleur qui peut régner au dehors.

Les téléphonistes ont un vestiaire bien aménagé où elles peuvent placer leurs effets derrière des grillages. Elles ont à leur disposition une douzaine de cabines où elles peuvent prendre des bains et des douches.

La grande salle où travaillent les employées est spacieuse. Elle a une hauteur de deux étages : le cube d'air est donc suffisant. De plus, l'air est constamment renouvelé par un puissant ventilateur.

L'éclairage est bien distribué. Si les appareils dont nous avons parlé sont placés devant une fenêtre de façon à la masquer, ils sont situés en ayant à une distance suffisante pour permettre de l'ouvrir. Il y a quelques autres fenêtres — pas très nombreuses — qu'on peut ouvrir également. Mais la lumière vient surtout du plafond, qui est formé par un vaste vitrage. Reste, il est vrai, l'inconvénient que nous signalions, lorsque le soleil, l'été, frappe à travers le vitrage sur la tête des opératrices, malgré un velum qui atténue insuffisamment les rayons solaires.

Mais les quelques améliorations qu'on a apportées au central de Wagram — et que nous signalons en toute impartialité — ne sauraient faire ou-

blier l'état déplorable de tant d'autres centraux dont nous avons parlé, et qui nécessite une réforme urgente et complète.

L'ÉTAT REND L'ARGENT !

**A propos d'un tarif téléphonique mal appliqué.
L'administration rend 907 fr. 50 perçus en trop.**

S'il est un axiome trop connu, hélas ! des contribuables, c'est que l'Etat ne rend pas l'argent qu'il a indûment perçu.

Il y a cependant des cas où l'Etat finit par s'exécuter, lorsqu'il se voit en présence d'un particulier fort de son droit, et décidé à le faire valoir jusqu'au bout. La lettre suivante nous en apporte la preuve.

Paris, le 27 juin 1905.

*Monsieur le Président de l'Association des
Abonnés au Téléphone.*

Nous avons l'avantage de vous informer que notre réclamation à l'Administration des téléphones, sur le trop perçu pendant dix ans, pour notre poste secondaire téléphonique, a abouti. L'Etat a reconnu avoir trop perçu pendant huit ans et trois mois.

Nous vous remercions de l'appui que vous avez bien voulu nous prêter dans cette occasion.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
de la société anonyme des anciens établissements
Lachapelle, 31, rue Boinod.

P. S. — Peut-être y aurait-il lieu de porter à la connaissance de vos abonnés les conditions de cette réclamation. Si d'autres abonnés se trouvaient dans le même cas, il y aurait intérêt à ce qu'ils sachent que l'Administration doit leur donner satisfaction.

*
* *

Voici quelques explications sur ce cas fort curieux.

Pendant huit ans et neuf mois, l'administration avait appliqué un tarif d'abonnement inexact, en faisant payer pour un poste secondaire — au lieu des 50 fr. réglementaires — le tarif de 160 fr. par an, qui était naguère celui d'un poste supplémen-

taire. (Les postes supplémentaires, on le sait, ont été supprimés depuis 1896.)

La somme perçue en trop était exactement de 907 fr. 50.

Quand l'abonné a demandé la restitution de cette somme, l'administration a d'abord répondu qu'il aurait fallu réclamer plus tôt ! Mais devant l'insistance de l'abonné, et ne se souciant pas sans doute d'aller au devant de l'échec certain d'un procès, l'administration finit par capituler et par restituer les 907 fr. 50.

Cette décision administrative est d'un grand intérêt. Elle pourra servir utilement de précédent. Prenons-en acte.

— Les travaux seront longs, dit-il, d'abord parce que ce jour de fête a éloigné tous nos ouvriers et nous avons dû les convoquer individuellement ; mais surtout à cause de la complication des réparations.

Nous sommes obligés de couper et de remplacer tous les câbles ; et comme les travaux sont concentrés sur un rayon très étroit, nous ne pouvons y placer qu'un nombre très restreint d'ouvriers.

— Peut-être demain soir, ajoute-t-il, pourrons-nous desservir quelques lignes.

Les réparations se font un peu au hasard de la fourchette. D'ailleurs, ajoute-t-il, peut-être en guise de consolation, la plupart des ministères se trouvent privés de téléphone. (Double affirmation inexacte, comme on le verra plus loin).

— Oui ils sont à terre.

Là-dessus nous prenons congé de notre aimable in

Un Orage téléphonique

L'Orage du 10 juin.
Le Bureau de Saxe inondé.
Les Communications interrompues
Abonnés « à terre » et Abonnés privilégiés.
L'imprévoyance de l'Administration.

L'orage du 10 juin comptera dans les annales téléphoniques. Par sa faute, quatre mille abonnés — ceux du bureau de Saxe — ont été privés de communications pendant plusieurs jours. Dès le début de l'orage, les locaux de ce bureau central avaient été complètement envahis par l'eau. Les fils téléphoniques ont été mis hors d'usage et les multiples noyés : les employées ont dû renoncer à assurer le service.

Le lendemain de l'accident, un rédacteur de la *Libre Parole* allait interviewer le chef de bureau de Saxe.

— Tenez, me dit-il, en me remettant un imprimé, voilà ce que nous allons envoyer de suite à tous les abonnés du réseau.

C'est tout simplement une lettre circulaire qui reproduit la note donnée hier par *La Libre Parole* et qui exprime en plus les regrets de l'administration.

Le fonctionnaire me donne ensuite des détails sur l'inondation des sous-sols, l'arrivée des pompiers du quartier, puis celle de M. Lépine et d'autres pompiers encore qui, à deux heures du matin, étaient enfin parvenus à soutirer l'eau des sous-sols.

— Mais, ajoute-t-il, tous les câbles sont encore mouillés et tous les abonnés du réseau restent à terre.

— Et atterrés, ajoutai-je *in-petto*.

— Mais enfin, combien de temps ces abonnés resteront-ils à terre ?

— Il ne m'est pas possible de déterminer exactement la durée des travaux. Mais ce que je puis vous affirmer, c'est que, ni aujourd'hui, ni demain, le service ne pourra être rétabli.

Comme nous nous récriions, M. le chef de Bureau me donne obligeamment quelques détails :



BUREAU DE SAXE

Allo!... Allo!... Le Téléphone à l'eau!

terlocuteur qui, visiblement, nous paraît fortement ennuyé.

Et maintenant que penser d'une incurie semblable de cette administration, qui a construit un immeuble magnifique, au style très « scientifique » là-bas, tout là-bas, avenue de Saxe, mais qui n'a pas prévu l'inondation des caves.

L'électricité demande avant tout la sécheresse absolue, les ingénieurs et les architectes de l'administration nous paraissent l'avoir oublié.

Le chef de bureau était évidemment optimiste, car le soir même l'agence Hayas publiait la note suivante :

Hier soir, à six heures et demie environ, l'orage a fait sauter les tampons de la canalisation du tout à l'égout dans le sous-sol du bureau téléphonique, avenue

de Saxe. Tout le sous-sol a été inondé. C'est là qu'aboutissaient les fils desservant les abonnés de la rive gauche ouest de Paris, dont le numéro commence par un.

Les pompiers n'ont pu arriver à épuiser l'eau à minuit.

Les travaux ont immédiatement commencé ; on sera obligé de couper et de réparer tous les câbles, ce qui demandera un certain nombre de jours.

L'administration espère, même pendant le temps des réparations, pouvoir assurer aux abonnés un service provisoire qui, nécessitant beaucoup de bonne volonté de la part des employées, aura droit de la part du public à un peu d'indulgence.

La dernière phrase est un poème... de candeur. Vraiment l'administration doit-elle attendre les orages... téléphoniques pour avoir besoin de l'indulgence — oh ! un peu seulement — du public ?

Deux jours après, les abonnés étaient toujours à terre suivant la pittoresque expression de l'administration — sauf cependant quelques abonnés privilégiés et très officiels. Un amusant écho de l'*Eclair* a relevé ce détail, qui méritait de ne pas passer inaperçu :

Nous avons tort de mettre en suspicion le zèle de l'administration des téléphones : dès hier midi, le service était rétabli pour les malheureux abonnés du réseau des « 700 » démoli par l'orage. Pas pour tous, cependant : trente numéros, trente exactement, fonctionnaient ; et c'étaient justement les trente lignes desservant les ministères. Trente sur quatre mille, ce n'est déjà pas mal.

Quant aux vulgaires abonnés, aux simples particuliers payants ils continuaient à n'avoir droit à nulle communication ; mais il auront la joie d'apprendre que leurs ministres, les secrétaires de leurs ministres, les garçons de bureau, les concierges, les neveux et les petits-cousins de leurs ministres, conversaient joyeusement entre eux : et ce sera très consolant.

Cependant enregistrons, à la dernière heure, une note officielle qui nous assure qu'on peut prévoir pour aujourd'hui le rétablissement « partiel » des services. Hier, du moins, c'était le rétablissement « partiel ».

Les réparations ont duré bien plus longtemps que l'administration ne paraissait le prévoir.

Le 15 — soit cinq jours après l'orage — une note communiquée aux journaux dans la matinée annonçait que le service téléphonique du bureau de Saxe serait rétabli au complet dans la journée.

L'administration bluffait une fois de plus. Un de nos confrères, avait en effet la curiosité de se rendre au central de Saxe dans l'après-midi, et voici la réponse que lui faisait le chef de bureau :

— A l'heure actuelle, nous a répondu M. Breton, 2.800 lignes sur 4.000 sont « relevées ». Les ouvriers travaillent sans interruption et dès demain nous serons sans doute en mesure de donner satisfaction à tous nos correspondants.

Notre interlocuteur a ajouté en terminant que les abonnés de son bureau, les 700, devraient cependant accorder encore un léger crédit aux téléphonistes, car les lignes du secteur insuffisamment asséchées ne per-

mettraient pas d'assurer aussi régulièrement qu'il le faudrait la netteté des communications.

*
* *

Le *Journal des Postes* nous donne, au point de vue technique, d'intéressants détails sur les effets... téléphoniques de l'orage et la manière dont les réparations ont été effectuées :

Voici dans quelles conditions a eu lieu cette inondation. La pression des eaux d'égout dans les conduites du tout-à-l'égout a fait sauter les tampons du « Doullon » et l'eau s'est alors déversée avec impétuosité dans les caves par des ouvertures béantes ayant chacune près de vingt centimètres de diamètre, inondant les accumulateurs, les machines électriques et les câbles qui, à cet endroit, se trouvent démunis de leur enveloppe de plomb, dans le but de les raccorder aux divers appareils.

C'est grâce à l'intelligence du mécanicien Cazes, qui, sans s'occuper du danger, réussit à obturer par des moyens de fortune les ouvertures et à arrêter l'envahissement des eaux, qu'on n'a pas eu à enregistrer un plus grand désastre, dont la conséquence eût été la suspension du service, pendant plusieurs semaines, des 700, c'est-à-dire des abonnés dont le téléphone porte un numéro compris entre 700 et 799.

Dès qu'ils furent avisés de l'accident, les fonctionnaires supérieurs firent appel aux pompiers pour épuiser les trois cents mètres cubes d'eau qui inondaient les sous-sols. Leurs pompes ne purent s'amorcer. Enfin, après une réquisition inutile à la maison Fresnes, qui n'avait aucune pompe disponible, ce fut une pompe de l'Etat-Major qui rejeta l'eau au dehors, durant toute la nuit du samedi au dimanche.

On put alors se rendre compte que seuls les câbles étaient dangereusement atteints, par suite de l'humidité qui, les faisant communiquer entre eux et avec la terre, empêchait tout service.

Le personnel ouvrier se mit alors à l'œuvre, et le travail s'est poursuivi jour et nuit. On a résolu de procéder au séchage des câbles, plutôt que de les remplacer immédiatement, ce qui aurait été trop long. L'opération consiste à souffler de l'air sec dans la partie atteinte des câbles que l'on chauffe.

LES

CONSÉQUENCES D'UN ORAGE

Peut-on réclamer une indemnité à l'Etat ?

Les questions de nos adhérents.

La réponse de notre commission judiciaire.

Beaucoup de nos adhérents, desservis par le central de Saxe, nous ont écrit pour nous demander s'ils pourraient réclamer une indemnité à l'Etat, en raison des dommages causés par l'interruption des communications téléphoniques, dont ils ont

eu à souffrir à la suite de l'orage du 10 juin. Cette indemnité serait imputable sur le montant de l'abonnement, qui serait diminué d'autant pour l'année 1905.

Nous avons aussitôt saisi de la question notre commission judiciaire. Voici la teneur de la consultation juridique qu'elle nous a donnée après une étude approfondie du litige.

Aux termes de l'article 50 de l'arrêté ministériel du 7 mai 1901 (*Journal officiel* du 13 mai 1901), « l'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie téléphonique ». D'autre part, l'article 51 du même arrêté dispose que « la correspondance téléphonique peut être suspendue par le Gouvernement, soit sur une, plusieurs ou toutes les lignes du réseau ».

Cette disposition, ainsi que l'a fait observer M^e Talamon dans son rapport publié par notre Bulletin en août 1904, paraît illégale. En matière de télégraphie, il a fallu une loi pour édicter cette irresponsabilité. A raison du monopole de l'Etat, l'abonné au téléphone ne contracte pas librement, et doit accepter en bloc le contrat d'abonnement avec ses causes les plus léonines.

On pourrait donc engager le procès en plaçant l'illégalité de l'arrêté. L'instance devrait être engagée devant le tribunal civil.

Dans l'espèce, l'administration ne peut manquer d'invoquer la force majeure. L'abonné riposterait en arguant de l'impéritie de l'administration, qui n'a pas prévu l'inondation des caves.

Dans ces conditions, le procès serait évidemment intéressant, sans qu'il soit possible, bien entendu, d'en garantir le succès.

Cette consultation juridique a été communiquée aussitôt à ceux de nos adhérents qui nous avaient soumis la question. S'ils jugent à propos d'intenter le procès, il va sans dire que l'Association reste à leur entière disposition.

Dans tous les cas, ce qui vient d'arriver au bureau de Saxe, démontre une fois de plus que tous nos efforts doivent tendre à « la suppression dans le contrat d'abonnement de toutes les clauses draconiennes qui constituent au profit de l'administration et aux dépens des abonnés des privilèges intolérables ». Nos adhérents savent que cette réforme est énergiquement réclamée par l'Association.



ÉCHOS DE PARTOUT

Le Touring Club à Londres

L'Entente cordiale, société anglaise qui s'est fondée en 1897, pour resserrer les liens d'amitié entre la France et l'Angleterre, adressait dernièrement une gracieuse invitation aux membres du conseil d'administration et des comités français du Touring-Club. (Rappelons que le Touring-Club, un de nos premiers membres fondateurs, a toujours porté le plus grand intérêt à notre Association.)

Notre vice-président, M. Max Vincent, qui est en même temps vice-président du Touring-Club, partait donc le 22 mai pour Londres à la tête d'une importante délégation.

La réception fut charmante et empreinte de la plus grande cordialité. Ce fut d'abord une soirée au Royal Botanic Garden, dans Regent's Park, puis des visites aux principaux monuments de Londres.

Au Parlement, les « hôtes français » prirent le thé dans la salle réservée aux députés, et M. Balfour, quitta exprès la séance pour venir causer avec eux.

A Westminster City hall, le maire, lord Cheylesmore, les convia à la curieuse cérémonie de la *loving cup*, qui consiste à boire le champagne à la ronde dans une énorme coupe en or ciselé.

Des représentations spéciales furent données à Saint-James's Theater et au Coliseum.

M. Max Vincent et M. Barton-Kent, président de l'Entente cordiale, envoyèrent un télégramme d'hommages et de souhaits à Edouard VII. Le chambellan du roi remercia aussitôt par un aimable télégramme, reçu au cours du banquet d'adieu offert au Cecil Hotel.

Des toasts enthousiastes furent portés à Edouard VII, au président Loubet et aux invités.

Ces fêtes ont laissé un profond souvenir dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté.

★
★ ★

L'avancement par téléphone.

Dans une spirituelle fantaisie — qui pourrait aussi bien être véridique — le *Populaire* de Nantes nous conte la joyeuse histoire du fonctionnaire qui dut au téléphone un avancement rapide et inespéré.

M. de la Luzignière, chef de division au ministère, était toujours absent de son bureau : il préparait, disait-il, un sensationnel travail de statistique à la bibliothèque nationale.

Un de ses employés, Hector Capdenac, dont il avait récemment — et en vain — demandé la mise

en disponibilité pour irrégularités dans le service, trouva l'occasion de se venger.

Le lendemain même du jour où il avait dûment constaté les fugues de son supérieur, aussitôt celui-ci parti, Hector ouvrit la traîtresse petite porte et tendit l'oreille.

M. le directeur du contentieux avait un téléphone sur sa table, et il ne s'écoulait guère d'après-midi sans que la sonnerie d'appel ne vibrât.

— Allô ! Allô !

— Qui là ?

— Ici, cabinet du ministre. Monsieur de la Luzignière, est-ce vous ?

— Non, monsieur le ministre ; M. de la Luzignière est absent. Ici, son commis d'ordre chargé du secrétariat, M. Capdenac...

— Bien, monsieur. C'est à M. de la Luzignière que je désirais parler.

— Allô ! Allô !

— Vous êtes là, monsieur de la Luzignière ? Ici, chef du cabinet.

— M. de la Luzignière est absent, monsieur le chef du cabinet. Ici, M. Capdenac.

— Lorsque M. de la Luzignière rentrera, vous lui direz de m'appeler, je vous prie.

— Je n'y manquerai pas, monsieur.

Mais c'est en vain que M. Renardin, le chef du cabinet, attendait cet appel : M. de la Luzignière ne rentrait pas, ne rentrait jamais, n'était jamais là !

En revanche M. Capdenac, le commis-secrétaire Capdenac, cet agent introuvable, invisible et incorrigible, qu'on rencontrait au bout du fil, qui répondait aux lieux et place de son chef.

Et bientôt le ministre, signait deux arrêtés : l'un nommant M. Capdenac (Hector-Savinien) au grade de commis principal, même résidence, même service ; l'autre par lequel M. Luzignan de la Luzignière, chef de la division du contentieux, était chargé de la direction des services alpins et envoyé à Chambéry.

— Et moi qui tenais tant à rester à Paris ! soupirait l'éminent statisticien. Moi qui avais tant besoin d'aller à la bibliothèque !

*
* *

Une question au préfet de la Seine.

La crise téléphonique va avoir sa répercussion à l'Hôtel-de-Ville.

M. Froment-Meurice vient d'écrire au préfet de la Seine qu'il allait lui poser une question, comme représentant du gouvernement, sur le fonctionnement du service téléphonique.

Les observations que présentera M. Froment-Meurice auront-elles le don d'émouvoir l'administration ? Souhaitons-le... sans trop oser l'espérer.

Une lettre d'un groupe de téléphonistes

Nous avons reçu une lettre humoristique d'« un groupe de demoiselles du téléphone », qui amusera certainement nos lecteurs. Nous voyons avec plaisir que les téléphonistes prennent intérêt à notre bulletin, et, en les remerciant, nous les prions... de continuer leur aimable collaboration.

MONSIEUR DE MONTEBELLO,
Président de la Ligue des Abonnés au téléphone.

Excusez, Monsieur, la grande liberté que prennent d'humbles téléphonistes, de venir vous remercier de la générosité, un peu tardive, que vous leur témoignez.

Nous avons presque toutes lu votre dernier bulletin de l'association. Malgré quelques exagérations nous avons constaté beaucoup de vérités.

Un peu chargés vos articles sur les surveillantes, sur l'acrobatie : le reste c'est réel et pris sur le vif.

Les punitions ! en principe nous les trouvons absurdes, injustes, arbitraires ; cependant, c'est nous mêmes qui avons demandé le rappel des dimanches.

La France est toujours en retard, vous le savez, et le démontrez parfaitement, aussi le service téléphonique fonctionne ce jour-là. Si nous n'avions pas pris cette mesure rigoureuse, les mêmes employés auraient toujours eu à assurer le service. L'administration est comme le régiment, il faut compter avec les « carottières ».

Pourquoi ne touchons-nous pas l'indemnité de repas ? Demandez. Mais nous doutons qu'on ne vous le dise. Merci sincèrement pour votre bonté à notre égard. Nous sommes téléphonistes, mais hélas ! femmes ; avec un peu d'amabilité de votre part, il nous sera plus facile de vous bien servir. Vous savez qu'il nous manque beaucoup pour assurer un service parfait ; nous ne sommes pas responsables : ne nous insultez pas.

Vos échos de partout nous ont fait rire, anecdote pour anecdote. Certains « fils » ne sont pas plus mauvais en France qu'en Allemagne.

Une employée fait sonner un abonné de Toulouse, celui-ci répond, la téléphoniste pousse un cri, une poussière lui est entrée dans l'œil, l'abonné charmant lui demande ce qu'elle a : elle le lui dit.

Lui : approchez votre œil, en soufflant je vais faire partir cette poussière.

Elle amusée : Vous soufflez mal, je l'ai toujours. Et lui gentiment a recommencé.

La ligne était très bonne, car elle a de Paris distinctement entendu le souffle de l'abonné.

Le mariage téléphonique nous a donné le regret

de n'être pas américaines. Avouez, qu'en France, les MM. Whitney sont bien plus rares que les célèbres MM. B. et C°. D'ailleurs, à Paris, les dames abonnées se plaindraient de la concurrence. Une téléphoniste remarquée par un millionnaire ? C'est inconcevable.

Dans notre doux pays les..... faut-il l'écrire ? « les vachères » ne seront jamais Anna Bennel, tout au plus Anna Belt, si elles commettent la folie d'écouter un abonné proposant le mariage.

« Ne vous gênez pas », est comique au possible. Voyez-vous les téléphonistes de Paris réveillant leurs abonnés ? Ce serait parfois difficile, long et souvent compromettant. On se couche tard et quelquefois pas du tout. Le réveil matin est plus sûr et plus discret.

Une cuisinière nous dira : « Je mets mon rôti au feu : quand il sera cuit, sonnez-moi. »

Une charmante étoile « du ciel de lit » nous dira : J'ai un ami, j'attends mon vieux à telle heure; en cas d'oubli, sonnez-moi un quart d'heure d'avance.

La téléphoniste surchargée, étourdie ou malicieuse, sonnera la cuisinière qui retirera son rôti à peine cuit, et l'étoile !!! Graves, très graves, les conséquences, les suites, les procès, dommages et intérêts, l'employée ayant laissé brûler ce qui devait à peine cuire et vice versa.

M^e Chenu, que de belles plaidoiries, vous réserve ce nouveau système, s'il est adopté en France.

O ! gentils abonnés nous terminerons sur la prière des téléphonistes : Soyez indulgents pour nous.

Faites-nous doubler les lignes de Switching. Plus de réclamations, de punitions, d'injures et de grossièretés, le repos hebdomadaire et la retraite à 50 ans.

Nous vous promettons d'être aimables et l'accord régnant entre nous, pour nous récompenser, vous nous raconterez vos belles histoires d'Amérique.

A travers la Presse

Toujours les gaietés du téléphone.
Au Palais Bourbon.
Guérites téléphoniques à Londres.

L'Humanité nous conte l'amusante anecdote suivante :

Un abonné au téléphone (bureau de Wagram), n'ayant pu obtenir durant trois jours consécutifs la moindre communication, adresse une réclamation motivée au directeur des services électriques.

Un ouvrier officiel arrive, examine l'appareil et déclare qu'il fonctionne à merveille.

Du coup, l'abonné réitère sa réclamation. Deux jours se passent et un monsieur décoré vient apporter les excuses de l'administration la plus sans-gêne qui existe :

— Monsieur, déclare l'inspecteur, votre appareil était en bon état. C'est le service qui était mal fait, mais vous pouvez être assuré que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que vous n'ayez plus l'occasion de vous plaindre.

— Enchanté, monsieur l'inspecteur. Mais voudriez-vous faire une petite expérience ? Demandez donc, par exemple, le 521 34.

— Très volontiers...

Trois tours de moulin à café... Pas de réponse. Savamment, M. l'inspecteur recommence : nouvel insuccès. Il insiste : c'est en vain.

Au bout d'un quart d'heure de cet exercice, il dut capituler comme un simple abonné.

Nos félicitations à l'ingénieux abonné... Si ces Messieurs de l'administration étaient aux prises avec les difficultés que nous éprouvons, peut-être le service marcherait-il mieux.

★
★ ★

L'Echo de Paris signale un fait d'un autre genre qui s'est produit à la Chambre des Députés.

Le surmenage bien connu des demoiselles des téléphones continue à donner des résultats de plus en plus désagréables, tant au point de vue du service qu'au point de vue des abonnés.

Hier à cinq heures, ce fut l'un de nos rédacteurs parlementaires qui eut à souffrir de cette intolérable situation. Il demandait de la Chambre des députés le numéro de notre directeur — 101-52. La demoiselle, erreur bien admissible, lui donna le 111-52. Réclamations de notre collaborateur qui, bien que fort courtois, eurent le don d'exaspérer la préposée. Elle répondit plusieurs fois, selon l'habitude : « Pas libre », et finit par crier :

— Votre 101-52, vous ne l'aurez pas !

Protestations fort légitimes de notre collaborateur. Appel à la surveillante, longues négociations, et enfin, plus d'une demi-heure après le premier appel, le 101-52 était enfin « accordé. »

On conviendra facilement qu'il y a quelque chose à changer dans l'organisation des téléphones parisiens — surtout en ce qui concerne la Chambre, car il n'y a pas un de nos confrères au Palais-Bourbon qui n'ait à se plaindre de pareils procédés.

L'administration ne redoute même plus les journalistes ! Si elle les traite avec un tel sans-gêne, on s'explique son attitude vis-à-vis des abonnés.

*
* *

Je sais tout nous signale une curieuse application du téléphone, qui vient d'être tentée à Londres (pas à Paris, cela va sans dire !).

Dans la première semaine de mai, la police londonienne a procédé à un essai intéressant. Des guérites à téléphone ont été installées sur plusieurs points de la capitale, mais surtout dans les quartiers déserts et dans le voisinage des grands parcs.

L'accès de ces cabines est public. Quiconque croit utile de recourir aux services de la police, soit pour annoncer un grave accident, soit pour faire arrêter un malfaiteur, pénètre dans la guérite et se met en com-

munication avec le poste le plus voisin. Cinq minutes ne se sont pas écoulées que plusieurs agents sont sur les lieux.

C'est un premier essai. Avant peu, chaque carrefour important dans les faubourgs londonniens, et même dans la banlieue, sera pourvu d'un édicule semblable.

*
* *

La *Liberté* consacre un article humoristique aux « communications officielles » qui sont bien connues de nos lecteurs :

Voilà longtemps qu'on fait la guerre aux privilèges et ceux-ci renaissent toujours plus vivaces sous une forme ou une autre. Il existe notamment un privilège téléphonique assez curieux, que le public ignore : c'est celui des « communications officielles. »

Tout « officiel » qui téléphone de Paris pour la province, par exemple, doit obtenir immédiatement la communication et passer avant toutes les personnes qui attendent et qui ont pris des numéros. Comme il n'y a parfois qu'une seule ligne, on a vu les communications téléphoniques suspendues de ce fait pendant deux heures entre Paris et Marseille, parce que le ministre de l'intérieur avait des instructions à donner à son préfet...

Dans l'entourage des ministres en activité de service, on abuse un peu aussi de la communication officielle. Quand la téléphoniste entend le classique « officiel, de la part du ministre du... », elle n'approfondit pas si elle a affaire au ministre, à son chef de cabinet ou à son valet de chambre. Elle donne immédiatement la communication : c'est plus sûr...

Les quelques commerçants et industriels qui ont connaissance de ce privilège s'en montrent fort irrités, car ils se servent du téléphone pour leurs affaires. A cet égard, l'exemple le plus typique est celui de la Chambre de commerce d'Angers, qui a fait installer à ses frais, voici quelques mois, une ligne téléphonique directe Angers-Paris. Ayant payé la ligne, les commerçants angevins croyaient qu'ils l'auraient au moins à leur disposition. Quelle illusion naïve ! La ligne était à peine installée que la préfecture la monopolisait, rendant les communications aussi lentes qu'auparavant. L'administration, à qui on se plaignait, fit cette réponse joyeuse : « La ligne est en réparation !... ».

*
* *

L'*Echo de Paris* publie une lettre très intéressante d'un Américain de passage à Paris, qui a été stupéfait de la déplorable organisation de nos téléphones. Nous en extrayons les passages les plus caractéristiques :

Je ne crois pas que rien à Paris impressionne plus les étrangers que votre service téléphonique abominable. Impossibilité d'avoir la communication ; désir inlassable de la part de ces demoiselles de la couper aussitôt qu'établie et généralement au milieu d'une conversation ; toujours réponse de : « Pas libre », sans aucun essai de donner la communication. Maintes fois j'ai sonné dix, quinze fois sans réponse, et pendant ce temps, je pouvais entendre ces demoiselles qui jasaient comme des pies, en faisant un tel vacarme qu'elles ne pouvaient entendre que leurs voix à elles. Je m'en suis plaint trois ou quatre fois, mais à quoi bon ? Aucune réclamation n'a de résultat...

Je me suis servi du téléphone dans maintes villes et

dans presque tous les pays de l'Europe. Je rends cette justice à votre pays que *nulle part, le service ne fonctionne aussi mal qu'à Paris.*

Il y a six mois, j'étais à New-York. Il est fait un usage beaucoup plus considérable du téléphone dans cette ville et dans ses environs qu'à Paris. Mais quelle différence ! *Jamais je ne fus obligé de sonner deux fois.* Je décrochais le transmetteur, tout de suite j'entendais : « *What number ?* » (quelle numéro ?) Visitant des parents dans une petite ville de 50.000 habitants, quand je voulais causer avec des personnes de New-York (à 30 kilomètres), jamais il ne me fallait plus de dix secondes pour établir la communication. De même pour toutes les villes de la banlieue.

Le service actuel à Paris est plus défectueux que celui d'il y a vingt-cinq ans dans une ville de troisième ordre aux Etats-Unis, ce qui n'empêche pas votre administration de proclamer que le service est le meilleur du monde, et ne laisse absolument rien à désirer. Cela démontre jusqu'à quel point cette administration est ignorante et prétentieuse.

Que répondra l'administration à ce réquisitoire sévère, mais combien juste ? Rien évidemment, suivant son habitude.

*
* *

Le *De Dion Bouton* a commencé une série d'articles fort documentés sur la crise téléphonique. Cette enquête a été précédée par un article de M. Maurice de Montebello, dans lequel notre président a exposé le programme de l'Association des abonnés aux téléphones, ses desiderata, son rôle en face de l'inertie et de la routine de l'administration.

Dans sa première étude technique, notre confrère met la question au point, et rend à chacun sa part de responsabilité :

La téléphonie, qui est l'art de transmettre les sons à distance, n'est pas née d'hier, elle est sortie depuis longtemps de la période d'enfance, du moins à l'étranger ; mais bien qu'en France les appareils soient aussi perfectionnés que partout ailleurs, grâce aux concours d'ingéniosité des constructeurs, les méthodes rationnelles d'exploitation n'ont pu s'implanter, tout simplement parce que le téléphone est une industrie monopolisée par l'Etat et qu'une administration gouvernementale est presque toujours routinière, insouciant et tardigrade.

Avant d'aborder la question de la grande industrie téléphonique et pour préparer nos lecteurs à la bien comprendre, nous commencerons par décrire les appareils eux-mêmes, ces compagnons muets, impuissants témoins de nos appels désespérés et de nos énervements. D'une main sacrilège, nous leverons ensuite le voile qui couvre et abrite de son mystère les imperfections de notre système téléphonique français mûr depuis vingt ans pour la réforme, tandis qu'en face de ce monument de honte nous apparaîtra dans toute sa vitalité le système téléphonique moderne qui s'édifiera tôt ou tard, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, sur les ruines de l'ancien.

Merci à notre confrère de venir à la rescousse de nos réclamations. On voit que le téléphone fait bon ménage avec l'automobile. L'un et l'autre ne suppriment-ils pas la distance ?

Dans un second article technique, le *De Dion Bouton* étudie les perfectionnements qui ont été apportés au téléphone depuis son invention par Bell. Il passe successivement en revue les téléphones Siemens, Ader, d'Arsonval, Colson Gower. Il montre comment on a été amené à supprimer le téléphone comme transmetteur, après l'invention du microphone par Hugues et Edison. Cette étude, très documentée, est du plus haut intérêt.

Tribune des abonnés

**Les employés intéressés à la recette.
Les communications interrompues. — Une recette
oubliée par l'État.**

Nous recevons la lettre suivante, qui sous une forme humoristique et hâtive, contient d'utiles enseignements ;

Paris, le 14 juin 1905.

Monsieur de Montebello, président de l'Association
des abonnés au Téléphone.

Vous m'avez adressé et j'ai bien reçu, en son temps, une brochure et je crois aussi une circulaire relative aux déficiences du service téléphonique en France.

Je n'avais pas encore trouvé le temps de lire votre brochure et c'est ce que je viens de faire.

Je passe sur les questions techniques où je suis incompétent et j'arrive de suite au fonctionnement du service en province, où je suis.

Sur ce point vous dites : le service... est encore bien plus défectueux en province... et vous cherchez à expliquer votre affirmation par le manque d'autorité du personnel et la pauvreté du matériel.

Voici le résultat de mes observations :

Dans Pau le service est très bon ; il est encore très bon :

de Pau à Oloron,
de Pau à Dax,
de Pau à Bordeaux ;

Il est très mauvais :
dans Bordeaux
de Bordeaux à Pau.

Et cependant la distance de Bordeaux à Pau est la même que celle de Pau à Bordeaux ; ce sont les mêmes employés et les mêmes appareils.

Mais il y a une différence énorme entre le résultat de l'appel de Pau à Bordeaux et celui de Bordeaux à Pau.

De Pau à Bordeaux, l'appel *fait recette*, tandis que de Bordeaux (poste d'abonnés) à Pau, l'appel *ne fait pas recette*.

Aussi, quand l'employée de Bordeaux ne répond pas assez vite à l'appel de Pau, c'est l'employée de Pau qui se charge d'*engueuler*, passez-moi l'expression qui est la seule exacte, l'employée de Bordeaux.

A Bordeaux, c'est l'employée qui *engueule le client*.

Comme cela vient de m'arriver dans un séjour que je viens de faire à Bordeaux, d'où j'avais la prétention

inoûie, paraît-il, de téléphoner à ma famille au moyen du poste de mon hôtel. Aussi la dame du bureau me conseilla-t-elle d'aller à une cabine publique : « là, me dit-elle, vous aurez de suite la communication ».

Est-ce assez clair ? la cabine publique *fait recette* et le poste de l'hôtel, *abonné*, n'en fournit pas a moins de nouvelle. « A violon payé d'avance ne produit jamais que pauvre son », dit un vieux proverbe béarnais. Méditez-le et vous y trouvez, sinon tout le secret, du moins une bonne partie du secret du fonctionnement de nos téléphones, surtout dans les grandes villes.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que dans Paris, où je fais de fréquents séjours, il m'a toujours été impossible de téléphoner.

Je conclus que, le seul moyen de remédier à la *rosserie* des employés du téléphone, c'est de réformer le système des abonnements et de les *intéresser à la recette*. Il y a longtemps que Boucicaut avait trouvé ça.

Mais je dis sans doute une incongruité.

Des appointements qui ne seraient pas fixes !

Mais alors ce ne seraient plus des appointements !

Alors qu'est-ce que cela serait ? Et les principes, et la cour des comptes, etc..., etc.

Si vous réussissez, Monsieur, croyez à ma reconnaissance et à celle de tous les abonnés.

Docteur FERRÉ,

Directeur de la Maternité,
25, rue du Lycée, Pau.

*

* *

Paris, le 17 juin 1905.

MONSIEUR,

Dans la matinée d'aujourd'hui, j'ai demandé à trois ou quatre reprises le 720.28 (c'est l'immeuble où j'habite et où j'ai un poste supplémentaire). On m'a répondu que cette communication était interrompue, sans vouloir d'ailleurs, malgré mon insistance, me dire de quelle nature était cette interruption, ce qui m'aurait permis de juger si elle durerait longtemps.

Cet après-midi, n'ayant pu rentrer déjeuner chez moi, j'ai de nouveau essayé d'avoir le 720.28. Réponse : « Ne répond pas », quatre ou cinq fois de suite. Après appel à la surveillante et au chef de bureau, j'ai obtenu à grand peine les Réclamations où j'ai expliqué que j'avais besoin de savoir ce qui se passait, car dans un immeuble le ménage des concierges ne s'absente pas pendant 1 h. 1/4, temps que j'ai passé à demander le 720.28. On m'a promis de me donner une réponse qui n'est pas venue. Je me suis adressé à nouveau au chef de bureau qui m'a dit que si on lui disait la cause de la non réponse, il m'en ferait part. Je ne me fais aucune illusion : on ne la lui dira pas, de sorte qu'il aura pu se montrer aimable envers moi sans compromettre l'administration.

Enfin, pour me rendre compte de ce qui se passe, j'ai demandé deux fois le 700.78 (ne répond pas), une fois le 726.98 (ne répond pas). Or, le 726.98 est dans le même immeuble que le 720.28 et

le 700.78 à 200 mètres, et la conclusion, c'est qu'il y a un câble du bureau de Saxe, commandant ces trois abonnés et beaucoup d'autres, qui ne fonctionne pas. La plus élémentaire honnêteté commanderait, puisque nous perdons déjà notre argent à payer un abonnement pour des communications qu'on ne peut pas nous donner, à ne pas nous faire perdre notre temps à demander ces communications que l'administration sait parfaitement qu'elle ne peut nous donner.

L'orage de samedi dernier m'a déjà privé de mon téléphone, pendant plus de deux jours. L'administration avait bien prévenu de l'interruption; elle a eu grand soin de ne pas avertir du rétablissement du service; je l'ai connu parce que, le mardi, à tout risque, j'ai demandé la communication pour savoir si elle existait. Aujourd'hui, voici encore une journée perdue. J'ai un besoin absolu du téléphone, je puis prouver qu'en louant 7, square La Tour Maubourg, j'ai imposé au propriétaire d'avoir le téléphone dans l'immeuble.

Jusqu'à quel point l'Etat est-il irresponsable du dommage qu'il me cause? Il n'y a pas là le cas de force majeure à invoquer. L'administration doit savoir que le sous-sol est susceptible d'être inondé et prendre des mesures de précaution en conséquence. Il y a quelques années, lors de l'incendie du bureau de la Villette, on a déduit de la quittance la partie du prix de l'abonnement correspondant aux jours perdus. Compte-t-on faire de même cette fois? Ce serait bien le moins.

Agréez, je vous prie, mes salutations distinguées.

P. CRÉPY.

*
* *

Paris, le 27 juin 1905.

Monsieur le Président de l'Association
des Abonnés au téléphone,

La lecture de votre intéressant Bulletin nous permet de constater tous les jours que l'administration des téléphones est d'une sévérité draconienne lorsqu'il s'agit de percevoir les sommes qui lui sont dues... par les abonnés. Elle semble au contraire témoigner à cet égard une bienveillance maternelle lorsqu'il s'agit du concessionnaire actuel de la liste officielle. Nous vous avons déjà signalé qu'elle fermait volontiers les yeux sur certains accrocs plus ou moins caractérisés aux clauses du cahier des charges accepté par cet éditeur.

Aujourd'hui, en bons contribuables que nous sommes, nous signalerons au Trésor le moyen de recouvrer une recette de 6.000 francs que le sous-secrétaire des postes, télégraphes et téléphones estime sans doute négligeable puisqu'il ne se donne pas la peine de la percevoir ou, s'il la perçoit, de la porter en compte à son budget.

En effet, l'article 12 du cahier des charges stipule que :

« Les listes et les suppléments ne devront contenir aucun encartage. S'il en était autrement, l'adjudicataire serait tenu d'en assurer la remise au destinataire à ses frais ».

Or le concessionnaire de la liste officielle a inséré dans l'édition de 1905 dix encartages à raison de son tirage (60.000), il est donc redevable à l'administration de $60.000 \times 10 = 600.000$ à 0 fr. 01, soit 6.000 francs.

Le département des téléphones aurait mauvaise grâce à incriminer désormais les sentiments de la Ligue des abonnés, puisqu'elle s'ingénie à lui récupérer des ressources qu'il laisse bénévolement échapper.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

EUG. FALLER ET VADON.

Paris, le 27 juin 1905.

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat
des postes, télégraphes et téléphones,

Comme confirmation de nos lettres en date du 12 mai et du 7 juin, nous avons l'honneur de vous informer que l'examen attentif du cahier des charges, accepté par l'adjudicataire actuel de la liste officielle des abonnés au téléphone, nous a permis d'y découvrir une source de revenus que votre département a peut-être négligée, car nous n'en avons pas aperçu mention à votre compte des recettes. Nous pensons qu'il est de notre devoir de bons contribuables de vous la signaler.

L'application stricte de l'article 12 du dit cahier des charges vous autorise, en effet, à percevoir de l'adjudicataire une somme d'environ 6.000 francs, à raison des divers encartages qu'il a introduits dans la liste officielle de 1905 et sur le produit desquels il vous doit une redevance nettement déterminée.

En voici la liste :

1° Page rose, recto, Linke, à la suite des abonnés de banlieue;

2° Page rose, verso divers, à la suite des abonnés de banlieue;

3° Page blanche, recto et verso, Champagne Clicquot;

4° Page rose, recto, Phares Ducelier;

5° Page rose, verso, Courrier des examens;

6° Page blanche, Société industrielle des téléphones;

7° Page rose, recto, A. Dreher;

8° Page rose, verso, Pavillon bleu;

9° Page rose, recto, Lefort et divers;

10° Page rose, verso, Téléphones Viallat.

Soit 10 encartages, tirage 60.000, à raison de 0 fr. 01 pour port total, 6.000 francs.

Deux hypothèses se présentent. Ou bien votre administration n'a pas songé à cette possibilité de recouvrer une somme qui, sans être énorme, n'est nullement négligeable, et ce par inexpérience d'une gestion vraiment commerciale; ou bien nous n'avons pas su découvrir cette recette dans les documents budgétaires que vous soumettez aux Chambres, et ce par inexpérience administrative.

Dans le premier cas, le Trésor ne nous saura pas mauvais gré de notre initiative; dans le second nous vous serons reconnaissants de nous convaincre de l'erreur que nous aurions commise.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

EUG. FALLER ET VADON.

RAPPORTS

Adressés au Conseil d'Administration
de l'Association des Abonnés au Téléphone :

1° Sur les principes généraux du système téléphonique d'une grande ville ;

2° Sur le service actuel à Paris,

PAR

M. Herbert-Laws WEBB

INGÉNIEUR-CONSEIL.

En commençant la publication, dans notre Bulletin mensuel, des deux rapports que M. Herbert Laws Webb a faits spécialement pour l'Association des Abonnés au téléphone, nous croyons devoir rappeler ici la petite notice biographique insérée dans notre Bulletin de novembre 1904 le concernant, M. Herbert-Laws Webb ayant bien voulu alors nous donner l'autorisation de traduire un de ses derniers ouvrages : *Le Service des Téléphones*.

« M. H.-L. Webb, né à Londres en 1864 est « considéré, dans le monde entier, comme une « des plus hautes autorités en matière de télé-
« phonie.

« Fils de M. F.-C. Webb, qui fut un des pion-
« niers de la télégraphie sous-marine à grande
« profondeur, neveu de Sir William Preece, le
« savant bien connu, précédemment chef tech-
« nique du « Post Office » de Londres, M. Webb
« débuta, dès 1880, par les travaux de la pose du
« câble sous-marin entre Marseille et Alger, puis

« se livra à des travaux similaires dans presque
« toutes les mers du monde.

« Il s'adonna ensuite à la construction de nom-
« breuses lignes téléphoniques en Espagne.

« En 1885, alors qu'il se trouvait aux Etats-
« Unis, il abandonna définitivement la télégraphie
« pour la téléphonie, et pendant treize années
« qu'il passa à New-York, il fut intimement lié à
« tous les progrès du téléphone dans cette région.

« Depuis, M. H.-L. Webb se mit au courant de
« tout ce qui concernait la téléphonie dans tous
« les pays et, trois fois en dix ans, accomplit une
« tournée d'études dans toute l'Europe.

« Bien que n'ayant habité la France que peu de
« temps, M. Webb est un admirateur convaincu
« de notre pays (1) et de notre langue, qu'il lit et
« écrit couramment. »

PREMIÈRE PARTIE

Un bon système Téléphonique.

CHAPITRE I

L'efficacité dans le service.

Si le développement d'un système téléphonique dépend de l'efficacité, c'est-à-dire de la qualité du travail obtenue dans les diverses opérations du service et de la modération du tarif, il dépend également de l'énergie et du caractère d'entreprise déployés par ceux qui sont chargés de l'exploitation du service. Ce que demande aujourd'hui le public d'une grande ville, c'est un service téléphonique hautement efficace, donné à un taux d'abonnement raisonnable, et développé autant qu'il soit possible, afin qu'étant accessible à un grand nombre d'abonnés, son utilité devienne d'autant plus grande pour chacun des abonnés en particulier.

Le point le plus important étant l'efficacité du service, je décris dans ce rapport ce qu'on entend par un service efficace et les moyens par lesquels on y arrive en donnant un aperçu sommaire des évolutions par lesquelles a dû passer le système téléphonique moderne.

(1) Sauf en ce qui concerne le service téléphonique. — N. D. L. R.

1° Le but principal d'un service téléphonique est de permettre aux personnes de parler entre elles à distance, donc la première nécessité est que la conversation soit uniformément bonne, que l'abonné puisse toujours entendre son correspondant avec facilité, et que, de plus, parlant avec un *ton de voix naturel*, il puisse toujours être entendu facilement par son correspondant.

Il faut également qu'il y ait sur la ligne une *absence complète de sons étrangers*, tels que d'autres voix ou des grincements, de la friture, des clics, des grésillements, etc., etc.

2° L'essence même d'une communication téléphonique étant la rapidité, il en résulte que la seconde chose nécessaire est la *rapidité de toutes les opérations exécutées par le bureau central*, en réponse aux demandes des abonnés, mais comme un abonné appelant demande toujours à parler avec un autre abonné, il est avant tout essentiel que ces opérations soient exécutées avec une stricte exactitude.

3° Comme l'emploi du téléphone impose à beaucoup de personnes une légère tension nerveuse à cause de l'urgence de la communication et que même, dans certaines limites, ces personnes se trouvent dans des conditions désavantageuses comparativement à d'autres petites opérations journalières de la vie, parce qu'elles ne peuvent pas voir ce qui se passe à l'autre bout de la ligne, il faut donc que *les réponses du bureau central soient non seulement rapides, mais qu'elles soient faites sur un ton courtois et clair et d'une façon avenante*. De cette manière les *frictions* entre les abonnés et les opératrices sont évitées et les abonnés acquièrent dans le service une confiance qui réagit sur son efficacité générale et son utilité.

4° Lorsque deux abonnés sont mis en communication, il est essentiel que la ligne qui les réunit reste libre et ininterrompue aussi longtemps qu'ils désirent parler, mais pas plus longtemps, car lorsqu'ils ont fini leur conversation, le circuit qui les réunissait doit être immédiatement interrompu, de manière à ce que dans un délai minimum, les lignes des deux abonnés soient replacées à leurs positions initiales, pour pouvoir donner et recevoir d'autres appels.

L'abonné, même pendant qu'il parle avec un autre abonné, doit toujours, à *n'importe quel moment*, pouvoir attirer l'attention de l'opéra-

trice à laquelle il doit au besoin faire remarquer une irrégularité survenant dans la communication.

Pour résumer les points précédents, nous disons que tout abonné au téléphone a droit à :

1° Une transmission téléphonique uniformément bonne et comprenant :

- a) Une bonne audition.
- b) Une bonne transmission.
- c) Une ligne sans aucun bruit étranger, c'est-à-dire une ligne qu'en termes téléphoniques on appelle « une ligne silencieuse ».

2° Une réponse du bureau central uniformément prompte.

3° Une réponse du bureau central uniformément courtoise.

4° Une mise en communication uniformément prompte et certaine avec le numéro demandé, ou bien si cette communication ne peut être établie :

5° Une explication uniformément polie et avenante, donnant la raison pour laquelle le numéro demandé ne peut pas être obtenu.

6° Pendant la conversation avec le correspondant, il ne doit se produire aucune interruption résultant soit du fait de l'opératrice ou d'un tiers quelconque.

7° Une prompte attention de l'opératrice dans le cas de difficultés.

8° Une rupture uniformément prompte de la communication des deux lignes, immédiatement après la fin de la conversation.

Pour montrer quelques chiffres obtenus actuellement avec les appareils téléphoniques modernes et avec un personnel bien entraîné, nous donnons les chiffres suivants pour les principales opérations décrites plus haut.

1° Le délai pour la réponse d'une opératrice à un appel ne doit pas excéder une moyenne de *cinq secondes* et aucune réponse ne devrait être plus longue que *vingt secondes*.

2° Lorsque deux abonnés sont desservis par le même bureau central, le total du temps écoulé entre le 1^{er} appel de l'abonné appelant et la réponse de l'abonné demandé ne doit pas dépasser une moyenne de *35 secondes*.

3° Lorsque les deux abonnés sont desservis par différents bureaux centraux, le total du temps écoulé entre le 1^{er} appel de l'abonné appelant et la

réponse de l'abonné demandé ne doit pas dépasser une moyenne de 40 secondes.

4° Pour la rupture de la communication des deux lignes après que la conversation est terminée et que les deux abonnés ont donné le signal de fin, le délai ne doit pas dépasser une moyenne de cinq secondes.

D'après les exemples ci-dessus, on peut voir que le total du temps moyen dépensé pour établir et rompre une communication lorsque deux abonnés appartiennent au même bureau, ne devrait pas dépasser 40 secondes ; et lorsque les deux abonnés sont desservis par des bureaux différents, 45 secondes.

Les chiffres dans les deux cas comprennent le travail de la rupture des lignes après que le signal de fin a été donné.

Le temps pris par les conversations proprement dites, n'est pas compris dans ces chiffres, qui ne sont nullement théoriques ; ils ne représentent même pas un degré de grande supériorité, car la rapidité moyenne générale est bien supérieure pour les opérations des services téléphoniques existants, ayant des appareils modernes et un personnel bien entraîné.

Les avantages qu'un tel service donne au public doivent avoir été expérimentés pour être réellement appréciés. Il y a plusieurs autres desiderata dans un service téléphonique efficace qui, quoique ne faisant pas partie du travail journalier accompli par le bureau central, n'en sont pas moins des éléments importants dans la valeur totale du service, puisqu'ils intéressent le public. Sans toutefois entrer dans trop de détails d'aménagement téléphonique, nous voudrions énumérer les principaux de ces éléments :

1° *Entretien continu, maintenant dans de bonnes conditions de travail, la ligne et le poste de l'abonné.*

Après un service uniformément prompt et correct, vient ensuite par ordre d'importance la permanence et la certitude du fonctionnement du service.

L'abonné peut avoir besoin du service à toute heure du jour ou de la nuit, il doit donc être à même de le trouver toujours en bon état de travail, quel que soit le moment où il en aura besoin. Cet élément de permanence est une des conquêtes

les plus hautement estimées de la téléphonie moderne.

Cette permanence a été obtenue à un tel degré que, dans tout système entièrement moderne, toute ligne d'abonné n'est interrompue que dans des circonstances très rares, et même exceptionnelles, dues uniquement à des causes de force majeure, telles que l'incendie, des accidents sérieux ou une mise hors de service d'une des parties essentielles du système.

2° *Une attention prompte et sérieuse à toute réclamation.*

Dans un service qui comprend une telle multitude de détails, le labeur de tant de personnes et des centaines de mille de transactions journalières, il est inévitable qu'un certain nombre d'erreurs doivent se présenter et qu'occasionnellement surviennent quelques accidents ou que de légers défauts de matériel soient révélés. Le plaignant d'un de ces défauts ou erreurs quelconques, doit avoir droit à une satisfaction aussi complète que l'administration peut l'accorder, ainsi qu'à une prompte investigation de sa plainte, et si c'est possible, à une correction faite à la cause. Dans tous les cas, il a droit à une explication des mesures prises pour rechercher les causes originelles de l'erreur ou du défaut signalé, ainsi que des mesures prises pour en éviter le renouvellement.

Un tel procédé est dû à tout abonné, puisqu'il paie pour un service qui est supposé être aussi parfait que l'administration peut le faire.

Il est du reste de l'intérêt même de cette administration que toutes les causes des erreurs ou des défauts du matériel soient révélées au plaignant ; ce n'est qu'ainsi que peuvent être suggérés les moyens à employer pour en éviter le retour.

3° *Prompte remise du service aux nouveaux abonnés.*

Dans toutes les grandes villes, il y a constamment des augmentations au nombre des abonnés, par suite des affaires nouvelles qui s'établissent, des anciennes affaires qui se développent, des nouvelles maisons qui se bâtissent et sont habitées, de nouveaux établissements locaux qui sont créés, etc.

Il en résulte que de nouveaux clients du télé-

phone. surgissent tous les jours, et pour la plupart d'entr'eux, il est de réelle importance d'avoir leurs installations téléphoniques établies promptement. Tout nouveau client est toujours en droit de compter sur une installation faite dans le minimum de délai.

D'un autre côté, il est de bonne politique pour la Compagnie ou l'Administration exploitante, de fournir le service rapidement, attendu que le revenu ne commence qu'avec ce service : c'est pourquoi tout abonné nouveau devrait être relié au réseau dans un délai *maximum de 8 à 10 jours à partir de la réception de sa demande*. Un délai de plus de dix jours ne devrait avoir lieu qu'au cas où des difficultés exceptionnelles empêcheraient l'établissement de la ligne nouvelle.

4° Transfert rapide des postes téléphoniques aux nouvelles adresses.

Ce desiderata a beaucoup d'analogie avec le précédent et, comme il sera décrit plus tard, il exige des mesures analogues pour être mené à bien.

Pour des raisons faciles à comprendre, telles que l'expiration à même date de beaucoup de baux, il s'ensuit que beaucoup de postes téléphoniques doivent être déplacés à la même époque de l'année.

Ceci est bien connu des directeurs d'exploitations téléphoniques ; et malgré le surcroît de travail qui en résulte, il n'en reste pas moins certain que tout abonné qui déménage est en droit d'exiger que son poste téléphonique soit déplacé de son ancienne demeure à sa nouvelle demeure, avec une promptitude suffisante pour ne pas interrompre le bénéfice du service à rendre.

Ayant fait ressortir les principaux caractères d'un service téléphonique bien établi, nous allons, à grands traits, et sans entrer à fond dans aucun détail technique, chercher à décrire de quoi se compose et comment est mis en opération un système téléphonique moderne, tout en esquissant brièvement les évolutions successives par lesquelles il a dû passer.

Nous ne compliquerons pas le sujet par la description de certains organes spéciaux des lignes téléphoniques, mais nous nous limiterons aux dispositions essentielles pour l'opération du service. Il est bien entendu que la fourniture et l'installa-

tion de fils et de câbles aptes à donner d'excellents résultats pour la téléphonie n'offrent aucune difficulté quelconque.

Par conséquent, les principaux points à considérer sont les suivants :

Les transmetteurs et les récepteurs téléphoniques, ainsi que les appareils qui permettent aux abonnés d'appeler le bureau central et ceux qui, inversement, permettent au bureau central d'appeler les abonnés.

Les abonnés doivent être pourvus des appareils qui leur permettent de parler et d'écouter, ainsi que des appareils pour l'envoi et la réception des appels.

De même, au bureau central, doivent exister les appareils qui permettent de recevoir les appels des abonnés, de causer avec les abonnés, et de relier entr'elles les différentes lignes des abonnés et d'appeler l'attention de ces abonnés ; finalement, la chose la plus importante de toutes, il faut, s'il y a plusieurs bureaux centraux, qu'il existe des moyens qui permettent à ces divers bureaux de s'appeler entr'eux et de relier entr'elles les lignes appartenant à des centraux divers.

(A suivre).

LE MORT - VIVANT

Qu'est-ce que le « mort vivant » ? C'est la trouvaille « dernier cri », et une des meilleures plaisanteries de nos bureaux téléphoniques parisiens.

Un abonné déplaît, pour une raison ou une autre, son bureau le condamne à ne plus parler. C'est la mort sans phrase. On décroche son avertisseur, on invente des « pertes à la terre ». Et à partir de ce moment, pour employer une expression chère à feu M. de Montépin, « son fil devient un tombeau ».

Sans doute, les demoiselles du téléphone sont absolument surmenées. Mais ce n'est pas une raison pour « supprimer » les infortunés abonnés, déjà si mal servis.

Si vous vous précipitez au bureau, l'inspecteur vous répond poliment qu'en effet votre ligne est signalée comme ne fonctionnant plus, et qu'il fera le nécessaire.

Quelques jours plus tard, vous recevez la visite d'un nouvel inspecteur, plus courtois encore que le premier, et qui, après examen et réflexion, vous conseille avec aménité de changer entièrement votre appareil téléphonique.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

Relations entre Paris et Vichy.

Train de luxe "Vichy-Express" tri-hebdomadaire, composé de wagons-salons et d'un wagon-restaurant. Nombre de places limité.

ALLER

Paris (départ) 3 h. 55 soir.
Vichy (arrivée) 8 h. 53 soir.

Les mardis, jeudis et samedis au départ de Paris jusqu'au 2 septembre.

RETOUR

Vichy (départ) 9 h. 10 matin.
Paris (arrivée) 2 h. 03 soir.

Les lundis, mercredis et vendredis au départ de Vichy jusqu'au 4 septembre.

Relations de Paris avec Béziers,
le Midi de la France et l'Espagne.1^{re} — Via ARVANT-NEUSSARGUES

(voitures directes 1^{re}, 2^e et 3^e classes)

Paris, départ. 8 h. soir.	Béziers, dép. 9 h. 20 mat.
Arvant, arr. 5 h. 35 mat.	Arvant, » 8 h. 10 soir.
Béziers, » 3 h. 20 soir.	Paris, arrivée. 5 h. 10 mat.

2^e — Via LYON-CETTE

ALLER

	3 ^e classe	1 ^{re} classe
Paris, départ.	7 h. 10 soir	9 h. 20 soir.
Avignon, arrivée. . . .	6 h. 57 matin	7 h. 51 matin.

Cette. arrivée . . 10 h. 55 matin.
Béziers » midi 21 »
Cerbère » 3 h. 01 soir.
Barcelone » 7 h. 26 »
Valence (Espagne) » 9 h. matin.

RETOUR

Valence (Espagne) départ. . 6 h. 45 soir.
Barcelone. » . . . 10 h. 00 matin.
Cerbère » 2 h. 25 soir.
Béziers » 5 h. 20 »
Cette » 6 h. 45 »

	1 ^{re} classe	3 ^e classe
Avignon	9 h. 45 soir.	10 h. 19 soir.
Paris.	arrivée 8 h. 30 matin.	10 h. 25 matin.

Voiture directe, lits-salons et 1^{re} classe, entre Paris et Cerbère (rapides 1^{re} classe).

A l'occasion des Vacances de 1905, la C^{ie} P. L. M. mettra en marche sur l'Auvergne, quatre trains spéciaux à prix réduits (3^{es} classes seulement) aux dates ci-après :

Départ de Paris les 18 juillet, 1^{er}, 4 et 8 août, à 6 h. 10 du soir.

Prix, aller et retour de Paris à :

Clermont-Ferrand, 25 fr. ; Brioude, 28 fr. 50 ; Neussargues, 33 fr. ; Saint-Flour, 35 fr. ; Ruines, 36 fr. ; St-Chély, 38 fr. 50 ; Aumont-Aubrac, 40 fr.

Franchise de 30 kilos de bagages.

Nombres de places limité dans chaque train.

Les billets sont nominatifs ; ils seront délivrés au bureau P. L. M. de la rue Tiquetonne ; la vente commencera 15 jours avant chaque départ et sera close la veille du départ des trains.

Pour chaque train, les bagages seront reçus à l'enregistrement dès la veille du départ du train et le jour du départ jusqu'à midi au plus tard.

Le retour s'effectuera, au gré des voyageurs, jusqu'au 1^{er} Novembre 1905 par tous les trains ordinaires, y compris les express, dans les mêmes conditions que pour les voyageurs en général.

Pour tous autres renseignements, voir les affiches publiées par la Compagnie ou s'adresser au bureau P. L. M. de la rue Tiquetonne.

Relations de Paris avec l'Italie via Modane.

Trains express quotidiens composés de sleeping, lits-salons, 1^{re} et 2^e classes, à couloir.

ALLER :

Paris. . départ	2 h. soir (a)	10 h. 30 soir (b)
Modane arrivée	3 h. 14 matin.	9 h. 57 matin.
Turin. . . »	8 h. 20 »	2 h. 26 soir.
Milan. . . »	midi 13 »	5 h. 52 »
Venise. . . »	6 h. 40 soir.	11 h. 33 »
Rome. . . »	11 h. 45 »	7 h. 40 matin.

RETOUR :

Rome. . départ	9 h. 10 soir (a)	8 h. matin (b)
Venise. . . »	11 h. 20 »	2 h. soir.
Milan. . . »	10 h. 15 matin.	8 h. 10 »
Turin. . . »	1 h. 45 soir.	11 h. 35 »
Modane . . »	5 h. 11 »	2 h. 44 matin.
Paris. . arrivée	6 h. 20 matin.	1 h. 50 soir.

(a) Voitures directes Paris-Turin et vice-versa (sleeping, lits-salons, 1^{re} et 2^e classes).

(b) Voitures directes Paris-Milan et vice-versa (lits-salons, 1^{re} et 2^e classes).

Voitures directes Paris-Rome et vice-versa (sleeping, 1^{re} et 2^e classes).

Voitures directes Boulogne-Venise et vice-versa (1^{re} et 2^e classes).

Relations entre Paris et la Suisse via Pontarlier.

Train express de jour entre Paris, Berne et Lausanne, composé de voitures à fauteuils-lits, de 1^{re} et de 2^e classes, à couloir avec lavabos et water-closets.

ALLER :

Paris, dép. 9.10 mat.
Berne, arr. 8.22 soir
Lausanne, arr. 7.25 soir
n'aura lieu que du 14 juin
au 30 septembre.

RETOUR :

Lausanne, dép. 2.10 soir
Berne, dép. 1.28 soir
Paris, arr. 10.25 soir
n'aura lieu que du 14 juin
au 30 septembre.

Train express de nuit entre Paris, Berne-Interlaken, Lausanne-Saint-Maurice, composé de wagons lits et de 1^{re} et 2^e classes à couloir avec lavabos et water-closets (voiture directe 1^{re}, fauteuils-lits et 2^e classe, Berne ; — Wagons-lits, 1^{re} et 2^e classes, Interlaken ; — Wagons-lits, 1^{re} et 2^e classes, Lausanne ; — Lits-salons, 1^{re} et 2^e classes, Saint-Maurice (1).

ALLER :

Paris, dép. 10.20 soir
Berne, arr. 9.35 mat.
Lausanne, arr. 9.02 mat.
n'aura lieu que du 1^{er} juillet
au 29 septembre.

RETOUR :

Lausanne, dép. 10.27 soir
Berne, dép. 9.30 soir
Paris, arr. 6.45 mat.

(1) En août et septembre les services directs sur Saint-Maurice sont prolongés sur Brigue, Viège et Zermatt.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie Nevers-Clermont-Ferrand.

De Paris à Royat, 1^{re} classe : 47 fr. 70 ; 2^e classe : 32 fr. 20 ; 3^e classe : 21 fr.

De Paris à Vichy, 1^{re} classe : 40 fr. 90 ; 2^e classe : 27 fr. 60 ; 3^e classe : 18 fr.

Voyages circulaires à itinéraires fixes.

La Compagnie délivre, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter à des prix très réduits, en 1^{re}, 2^e ou en 3^e classes, les parties les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées, etc.), l'Italie et la Suisse.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire. — La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.

Billets d'aller et retour de saison, à prix réduits.**BERNE, INTERLAKEN, ZERMATT**

(MONT-ROSE-GORNERGRAT)

Validité : 60 jours.

Prix des billets de Paris à (ou vice-versa)

Berne } via Dijon-les-Verrières, à l'aller et au retour.
 } via Dijon-les-Verrières, à l'aller.
 } via Delémont-Delle, Paris-Est au retour.

1^{re} classe : 100 fr. ; 2^e classe : 75 fr. ; 3^e classe : 50 fr.

Interlaken (mêmes itinéraires que pour Berne).

1^{re} classe : 112 fr. ; 2^e classe : 83 fr. ; 3^e classe : 56 fr.
 Billets délivrés du 1^{er} avril au 15 octobre.

Zermatt (sans réciprocité) via Dijon, Pontarlier, Lausanne. 1^{re} classe : 140 fr. ; 2^e classe : 108 fr. ; 3^e classe : 71 fr. Billets délivrés du 15 mai au 27 septembre.

Ces billets ne peuvent être utilisés, entre Viège et Zermatt, que jusqu'au 30 septembre (le chemin de fer de Viège à Zermatt ne fonctionnant pas après cette date).

Arrêts facultatifs sur tout le parcours. Franchise de 30 kilog. de bagages sur le réseau P.-L.-M. Aucune franchise en Suisse.

La Compagnie vient de publier un **Album artistique** de vues de la Savoie, du Dauphiné, de la Côte-d'Azur, du Nivernais, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, etc.

Cet Album, qui renferme près de deux cents reproductions en simili-gravures et dessins à la plume, est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les bibliothèques des principales gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Relations entre Londres, Paris et la Suisse via Pontarlier.

Train de luxe tri-hebdomadaire "Oberland-Léman-Express" composé de wagons-lits et d'un restaurant. Circule entre Calais, Paris, Berne, Interlaken, d'une part, Lausanne, Zermatt et Brigue, d'autre part.

ALLER	RETOUR
Londres, dép. 11 h. mat.	Brigue, dép. 8.30 soir
Calais, " 2.55 soir	Zermatt, " 6.16 "
Paris, " 7.30 "	Lausanne, " 11.42 "
Berne, arr. 6.40 mat.	Interlaken, " 9.33 "
Interlaken, " 8.25 "	Berne, " 11.08 "
Lausanne, " 6.00 "	Paris, arr. 7.10 mat.
Zermatt, " 11.45 "	Calais, " 1.15 soir
Brigue, " 9.20 "	Londres, " 4.50 "
lundi, mercredi et vendredi au départ de Londres et de Paris.	mardi, jeudi et samedi au départ de Brigue et d'In- terlaken.
1 ^{er} départ de Paris, le 7 juillet; dernier départ, le 15 septembre.	1 ^{er} départ de Suisse sur Paris, le 8 juillet; dernier départ, le 16 septembre.

PRIME absolument gratuite**OFFERTE AUX ADHÉRENTS**

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier

(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART**ANTHONY'S**

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)

(GARE SAINT-LAZARE)

TÉLÉPHONE : 322.85

Le Gérant, NOËL TEXIER.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.